NATIXIS

CONVOCATION
Assemblée générale mixte des actionnaires

Jeudi 22 mai 2008 à 15 h 30

au Carrousel du Louvre
99, rue de Rivoli - 75001 Paris

SOMMAIRE

Ordre du jour 3

Comment participer à l'assemblée ? 4

Extraits du document de référence de la société pour l'exercice 2007 6

Observations du conseil de surveillance sur le rapport de gestion du directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice 2007 18

Rapport du directoire sur les résolutions soumises à l'assemblée 19

Texte des résolutions soumises à l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2008 20

Organes de direction et de surveillance de Natixis au 1er mars 2008 28

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices 30

Demande d'envoi de documents et de renseignements 31

Natixis
30, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris

Société anonyme au capital de 1 955 277 110,40 euros - 542 044 524 RCS Paris

CONVOCATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU **JEUDI 22 MAI 2008**

Le directoire de votre société a décidé lors de sa séance du 26 mars 2008 de réunir au Carrousel du Louvre, 99, rue de Rivoli - 75001 Paris, une Assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) le jeudi 22 mai 2008 à 15 h 30 (*).

Conformément aux dispositions du Code de commerce et de l'article R. 225-75 du Code de commerce, les publications légales concernant cette assemblée ont été et seront faites les 16 avril et 7 mai 2008.

Ordre du jour

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Rapport du directoire sur les opérations de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2007.
- Rapports des commissaires aux comptes.
- Approbation des comptes sociaux, affectation du résultat, fixation du dividende.
- Option pour le paiement du dividende en actions.
- Approbation des comptes consolidés.
- Intervention de la société sur le marché de l'action : délégation de compétence au directoire.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- Autorisation d'attribution d'options de souscription d'actions.
- Renouvellement de délégations de compétence au directoire accordées pour 26 mois conformément à la loi par l'assemblée du 17 novembre 2006, et venant à échéance avant la prochaine assemblée générale annuelle :
  - en vue d'augmenter le capital par émission de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
  - en vue d'augmenter le capital par émission de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
  - faculté d'augmentation des émissions en cas de demande excédentaire ;
  - possibilité que les actions émises sans DPS servent à rémunérer des titres en cas d'OPE ou d'apports en nature ;
  - en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ;
  - en vue de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés ;
  - en vue de réduire le capital par annulation des actions détenues par la société.
- Pouvoirs pour les formalités.

(*) L'accueil des actionnaires se fera à partir de 14 heures.

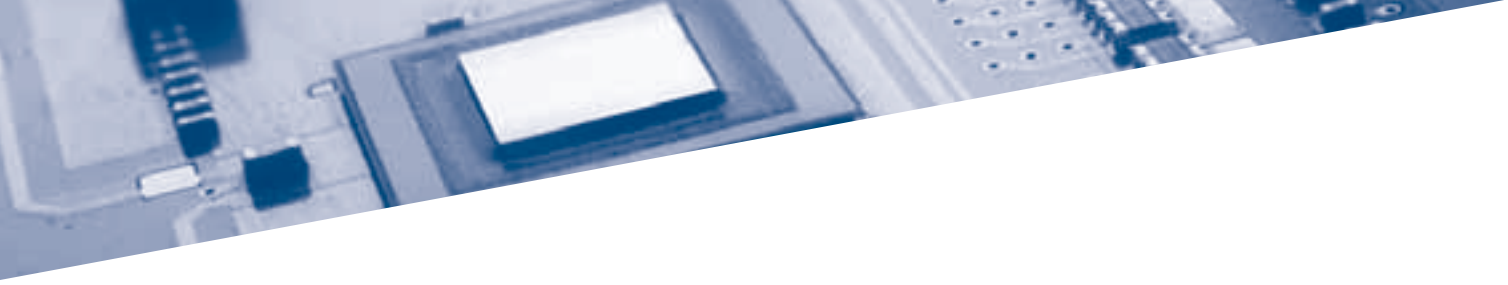

Comment participer à l'assemblée ?

FORMALITÉS À ACCOMPLIR PRÉALABLEMENT

Quel que soit le mode de participation que vous choisirez, vous devez justifier de votre qualité d'actionnaire.

Vous devez donc :

- **pour vos actions nominatives :** être inscrit en compte nominatif (pur ou administré) au 3e jour ouvré précédant la date de la réunion ;
- **pour vos actions au porteur :** faire établir dès que possible, par l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte titres, l'attestation de participation qui doit être annexée au formulaire de vote ou à la demande de carte d'admission.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Il vous suffit de compléter le formulaire joint au présent document, qui permet le choix entre **4 modes de participation, de le dater et de le signer.**

A – Vous désirez assister à l'assemblée

Vous devez faire une demande de carte d'admission, indispensable pour être admis à l'assemblée et y voter :

- en cochant la **case A** du formulaire ; et
- en retournant celui-ci, à l'aide de l'enveloppe T jointe ou par courrier simple, à votre intermédiaire financier en charge de la gestion de vos actions.

B – Vous désirez être représenté(e) à l'assemblée

Il vous suffit de :

- cocher la **case B** du formulaire et choisir parmi les trois possibilités qui vous sont offertes, à savoir :
  - soit **voter par correspondance** et ce, résolution par résolution, en noircissant les cases des résolutions qui ne recueillent pas votre adhésion,
  - soit **donner pouvoir au Président de l'assemblée** : celui-ci émettra alors un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le conseil de surveillance et un vote défavorable dans le cas contraire,
  - soit **vous faire représenter** par votre conjoint ou un autre actionnaire ;

et

- retourner celui-ci, à l'aide de l'**enveloppe T** jointe ou par courrier simple, à votre intermédiaire financier en charge de la gestion de vos actions.

Si vos titres sont au porteur, vous devrez joindre également l'attestation de participation.

EXPRIMEZ VOTRE CHOIX À L'AIDE DU FORMULAIRE

POUR ASSISTER À L'ASSEMBLÉE

COCHER SUR CE DOCUMENT LA CASE **A**
Dater et signer au bas du formulaire.

POUR ÊTRE REPRÉSENTÉ(E) À L'ASSEMBLÉE

COCHER SUR CE DOCUMENT LA CASE **B** ET CHOISIR PARMI LES 3 POSSIBILITÉS

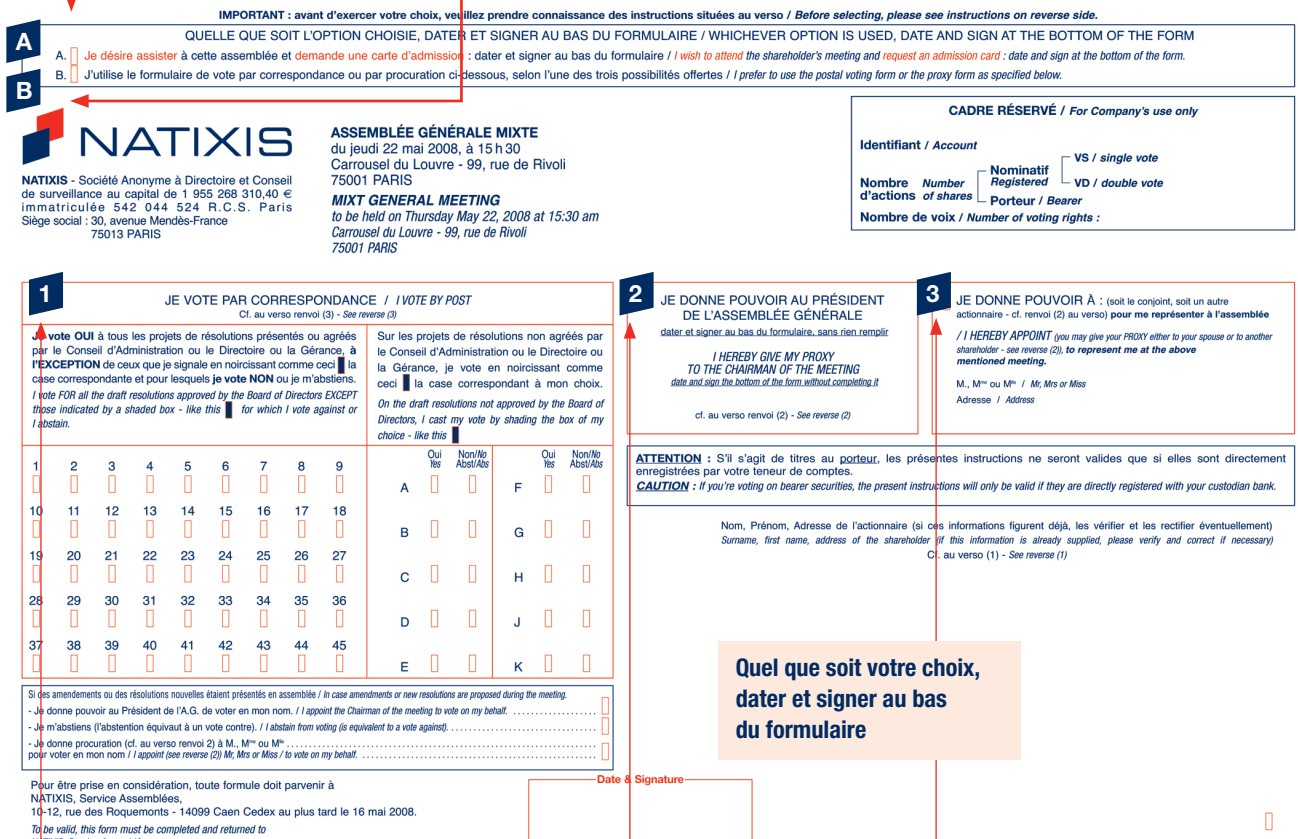

IMPORTANT : avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso / *Before selecting, please see instructions on reverse side.*

QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE / WHICHEVER OPTION IS USED, DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM

A. ☐ Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / *I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.*

B. ☐ J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des trois possibilités offertes / *I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.*

NATIXIS

NATIXIS - Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 1 955 268 310,40 € immatriculée 542 044 524 R.C.S. Paris
Siège social : 30, avenue Mendès-France 75013 PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
du jeudi 22 mai 2008, à 15 h 30
Carrousel du Louvre - 99, rue de Rivoli
75001 PARIS

MIXT GENERAL MEETING
to be held on Thursday May 22, 2008 at 15:30 am
Carrousel du Louvre - 99, rue de Rivoli
75001 PARIS

CADRE RÉSERVÉ / *For Company's use only*

Identifiant / *Account*

Nombre d'actions *Number of shares* — Nominatif *Registered* (VS / *single vote* ; VD / *double vote*) ; Porteur / *Bearer*

Nombre de voix / *Number of voting rights :*

1 JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / *I VOTE BY POST*
Cf. au verso renvoi (3) - *See reverse (3)*

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, **à l'EXCEPTION** de ceux que je signale en noircissant comme ceci ■ la case correspondante et pour lesquels **je vote NON** ou je m'abstiens.
I vote FOR all the draft resolutions approved by the Board of Directors EXCEPT those indicated by a shaded box - like this ■ for which I vote against or I abstain.

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, je vote en noircissant comme ceci ■ la case correspondant à mon choix.
On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this ■

1	2	3	4	5	6	7	8	9
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
10	11	12	13	14	15	16	17	18
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
19	20	21	22	23	24	25	26	27
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
28	29	30	31	32	33	34	35	36
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
37	38	39	40	41	42	43	44	45
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

	Oui / *Yes*	Non/*No* Abst/*Abs*		Oui / *Yes*	Non/*No* Abst/*Abs*
A	☐	☐	F	☐	☐
B	☐	☐	G	☐	☐
C	☐	☐	H	☐	☐
D	☐	☐	J	☐	☐
E	☐	☐	K	☐	☐

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée / *In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting.*
- Je donne pouvoir au Président de l'A.G. de voter en mon nom. / *I appoint the Chairman of the meeting to vote on my behalf.* ..... ☐
- Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre). / *I abstain from voting (is equivalent to a vote against).* ..... ☐
- Je donne procuration (cf. au verso renvoi 2) à M., Mme ou Mlle ..... pour voter en mon nom / *I appoint (see reverse (2)) Mr, Mrs or Miss / to vote on my behalf.* ..... ☐

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir à NATIXIS, Service Assemblées, 10-12, rue des Roquemonts - 14099 Caen Cedex au plus tard le 16 mai 2008.
To be valid, this form must be completed and returned to NATIXIS, Service Assemblées, 10-12, rue des Roquemonts - 14099 Caen Cedex no later than May 16, 2008.

2 JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
dater et signer au bas du formulaire, sans rien remplir

I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE MEETING
date and sign the bottom of the form without completing it

cf. au verso renvoi (2) - *See reverse (2)*

3 JE DONNE POUVOIR À : (soit le conjoint, soit un autre actionnaire - cf. renvoi (2) au verso) **pour me représenter à l'assemblée**

/ I HEREBY APPOINT (you may give your PROXY either to your spouse or to another shareholder - see reverse (2)), ***to represent me at the above mentioned meeting.***

M., Mme ou Mlle / *Mr, Mrs or Miss*
Adresse / *Address*

ATTENTION : S'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement enregistrées par votre teneur de comptes.
CAUTION : *If you're voting on bearer securities, the present instructions will only be valid if they are directly registered with your custodian bank.*

Nom, Prénom, Adresse de l'actionnaire (si ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement)
Surname, first name, address of the shareholder (if this information is already supplied, please verify and correct if necessary)
Cf. au verso (1) - *See reverse (1)*

Quel que soit votre choix, dater et signer au bas du formulaire

Date & Signature

■ Voter par correspondance

Cocher la case correspondante et signer le formulaire après avoir éventuellement noirci les cases des résolutions qui ne recueillent pas votre adhésion.

■ Donner pouvoir au Président

Dater et signer au bas du formulaire sans autre mention.
Le propriétaire des titres doit dater et signer. En cas d'indivision, porter la signature de chaque indivisaire.

■ Vous faire représenter par un autre actionnaire *(personne physique ou morale)* ou par votre conjoint

Noircir la case correspondante, mentionner les nom et prénom ou raison sociale du mandataire.

Extraits du document de référence de la société pour l'exercice 2007

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

L'année 2007 a été marquée par la crise immobilière américaine. Le secteur a connu sa crise la plus profonde et la plus durable depuis le début des années 1980, marquée par un recul d'environ 25 % des mises en chantier de logements neufs (après déjà - 18 % en 2006) et une baisse de plus de 16 % de l'investissement logement des ménages.

Cette chute de l'immobilier est à l'origine de la crise des subprimes : au lendemain de la récession de 2001, dans un contexte de forte baisse des taux (jusqu'à 1 %) par la Réserve fédérale américaine et de progression importante des prix immobiliers (+ 13 % l'an en moyenne sur la période 2003-2005), les institutions financières ont mis au point des mécanismes permettant aux ménages les moins solvables d'accéder à la propriété, les prêts subprimes. Cette tendance a été renforcée par le fait que les banques ont revendu sur les marchés, *via* la titrisation, les créances qu'elles venaient d'acquérir.

Le retournement du marché immobilier et la remontée des taux par la Banque centrale américaine ont entraîné une forte hausse des taux de défaut sur les prêts accordés aux emprunteurs les plus fragiles (16,3 % au troisième trimestre 2007 pour les prêts subprimes). Les supports financiers qui contenaient ces actifs ont alors commencé à rencontrer des difficultés, notamment les produits de titrisation. Une grave crise de confiance est alors apparue sur les marchés financiers, dont le signe le plus manifeste a été la nette remontée en fin d'année des taux interbancaires à trois mois (supérieurs de près de 100 pb aux taux directeurs).

La dépréciation continue du dollar est une autre caractéristique de cette année 2007. Après avoir perdu 4,3 % en 2006, le dollar effectif (tel que calculé par la Réserve fédérale) a encore reculé de 7,5 % en 2007. D'une manière générale, le dollar s'est apprécié (faiblement) face à quelques très rares devises des pays émergents, stabilisé face à celles qui sont en change fixe avec lui (au Moyen-Orient par exemple) et déprécié face à la très grande majorité des devises mondiales (euro, livre sterling, yen japonais, yuan chinois…). Le cas le plus symbolique aura été son recul de plus de 10 % face à l'euro.

La crise immobilière américaine a par ailleurs confirmé la bonne santé « auto-entretenue » des pays émergents, malgré le ralentissement des États-Unis, leur principal partenaire commercial final. À l'image de la Chine (11,5 % de croissance en 2007), la plupart des pays émergents (Asie du Sud-est, Europe de l'Est, Amérique latine) ont vu leur croissance se maintenir à des niveaux particulièrement élevés. En conséquence, la croissance mondiale a approché (et même dépassé) la barre des 5 % pour la quatrième année consécutive, du jamais vu depuis le début des années 1970.

Dans un contexte de recherche par les investisseurs d'actifs « décorrélés », ce dynamisme a porté le prix des matières premières à des niveaux record. L'indice CRB synthétisant l'évolution des commodités a ainsi progressé de 20 % sur un an. Symbole de cette tendance, le prix du pétrole a quasiment doublé sur les onze derniers mois, frôlant même les 100 dollars le baril (pour le WTI) en fin d'année. La conséquence principale de cette hausse du prix des matières premières a été le redressement généralisé de l'inflation en fin d'année, et ce même dans la zone euro, où la forte hausse du prix des matières premières a poussé l'indice des prix à la consommation au-dessus de 3 % pour la première fois depuis 2001.

Autre fait marquant en Europe, la croissance a bien résisté (supérieure à 2,5 % pour la deuxième année consécutive), dans le sillage de l'économie allemande. Bénéficiant des efforts de tous les agents économiques, l'économie allemande a pu compter sur le dynamisme des exportations (+ 9 %), l'investissement productif (+ 8 %) et la baisse du chômage (- 1,5 million de chômeurs en deux ans) pour enregistrer une croissance satisfaisante à 2,7 %, contre 3,1 % en 2006. Dans ce contexte, la BCE, désirant réduire la liquidité présente en zone euro, a toutefois limité les hausses de son taux de refinancement à 4 %, de manière à tenir compte des évolutions des marchés interbancaires et de la perspective d'un ralentissement économique.

Les performances de l'économie française sont moins bonnes que les moyennes européennes. La croissance s'est établie à 1,8 %. Dans un contexte marqué par une forte volatilité de la confiance des ménages, ces derniers ont eu tendance à stabiliser leur niveau de consommation et à augmenter significativement leur taux d'épargne. L'investissement des entreprises a progressé, mais moins qu'en Allemagne.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

■ COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2007

(en millions d'euros)	2007	2006	Var. 07/06
PNB avant dépréciations sur subprime et monoline	**7 263**	**7 244**	
Dépréciations sur subprime et monoline	(1 220)		
Produit net bancaire	**6 043**	**7 244**	**(17) %**
Charges d'exploitation	(5 141)	(4 926)	+ 4 %
Résultat brut d'exploitation	**902**	**2 318**	**(61) %**
Coût du risque	(244)	(50)	
(dont provision collective sur monoline)	*(138)*		
Mises en équivalence	672	679	(1) %
Résultat net courant (part du Groupe)	**1 130**	**2 136**	**(47) %**
Profits de restructurations (AM)	234		
Cession du siège rue St-Dominique	232		
Résultat net des activités abandonnées (CIFG)	(369)	22	
Charges de restructurations nettes	(125)	(58)	
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**1 101**	**2 100**	**(48) %**

Le produit net bancaire de Natixis s'élève à 6 043 millions d'euros au 31 décembre 2007, en baisse de 17 % par rapport au 31 décembre 2006.

L'impact direct de la crise pèse négativement pour 1 220 millions d'euros dans le PNB 2007 et se décompose de la manière suivante :

- 949 millions d'euros de dépréciations liées aux expositions directes et indirectes aux subprimes ;
- 271 millions d'euros de dépréciations liées aux expositions sur les assureurs « monoline ».

L'impact de la crise est resté concentré sur certains segments du pôle BFI – soit Principal Finance et Titrisation, Compte Propre et, dans une bien moindre mesure, Marchés de Capitaux –, tandis que les activités de financements affichent une progression importante de 21 % par rapport à 2006, dont une hausse de 32 % sur les financements structurés.

Les autres pôles métiers du Groupe ont connu sur l'ensemble de l'exercice 2007 une bonne dynamique commerciale et des performances financières en amélioration sensible :

- le pôle Gestion d'actifs, tiré par le dynamisme des sociétés de gestion aux États-Unis, affiche une collecte nette de près de 25 milliards d'euros sur l'exercice et un PNB en hausse de 21 % à change constant, compte tenu notamment de la perception d'importantes commissions de performance sur les fonds alternatifs et immobiliers ;
- l'année a été très active pour l'ensemble des métiers du pôle Services qui affiche un PNB en progression de 13 %, avec une bonne croissance organique de l'ensemble des métiers et le renforcement des relations d'affaires avec les réseaux actionnaires ;
- le pôle Poste clients a poursuivi son développement mondial par croissance tant interne qu'externe. Son PNB progresse sensiblement sur un an (+ 9 %), tiré par la progression du chiffre d'affaires de ses différentes lignes de métiers et par une sinistralité toujours faible ;
- le pôle Capital investissement et Gestion privée affiche un PNB en progression de 12 % par rapport à 2006, année pourtant déjà exceptionnelle sur le métier du Private Equity.

L'effet change lié à la dépréciation du dollar US est très significatif et pèse pour - 124 millions d'euros dans les comptes 2007. *A contrario*, les variations de périmètre ont un effet positif sur le PNB. À change et périmètre constant, la baisse du PNB est ramenée à - 15 %.

Les encours CAD fin de période s'élèvent à 141,3 milliards d'euros au 31 décembre 2007, en progression de 16,2 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2006, soit une progression de 13 %.

Les charges d'exploitation courantes (hors coûts de restructuration) s'élèvent à 5 141 millions d'euros, soit une décélération très sensible (+ 4 %).

Le RBE courant ressort à 902 millions d'euros, soit une baisse de 61 % par rapport à 2006.

Le coût du risque s'élève à - 244 millions d'euros, dont - 55 millions d'euros au titre des risques individuels et - 190 millions d'euros au titre de la provision collective. Cette dernière tient compte de 138 millions d'euros de provisions au titre des expositions sur les assureurs « monoline ».

Le résultat avant impôt s'établit ainsi à 1 333 millions d'euros, en retrait de 55 % par rapport à 2006. La **charge d'impôt** est très faible à 91 millions d'euros, le résultat avant impôt ayant été majoritairement réalisé sur des entités ou des sources de profit faiblement taxées.

Déduction faite des intérêts minoritaires à hauteur de 112 millions d'euros, **le résultat net part du groupe courant 2007** s'établit à 1 130 millions d'euros, soit - 47 % par rapport à l'exercice 2006. **Le ROE** de l'exercice 2007 est de 7,1 %, contre 13,8 % pour l'exercice 2006.

ANALYSE DES MÉTIERS

Pôle Banque de financement et d'investissement

(en millions d'euros)	2007	2006 pro forma	Var. montant	Var. %
Fonds propres normatifs (moyens)	6 988	6 273	+ 714	+ 11 %
PNB avant dépréciations	**3 053,5**	**3 494,4**	**(440,9)**	**(13) %**
Dépréciations sur subprime et monoline	(1 220,0)			
Produit net bancaire	**1 833,5**	**3 494,4**	**(1 660,9)**	**(48) %**
Financement	1 478,8	1 222,4	+ 256,4	+ 21 %
Investissement	354,7	2 272,0	(1 917,3)	(84) %
Charges	**(1 995,0)**	**(2 105,4)**	**+ 110,5**	**(5) %**
Résultat brut d'exploitation	**(161,4)**	**1 389,0**	**(1 550,4)**	**NS**
Coût du risque	(222,5)	(10,2)	(212,3)	
Résultat avant impôt	**(382,3)**	**1 387,3**	**(1 769,6)**	
Résultat net part du Groupe	**(177,3)**	**947,5**	**(1 124,8)**	
Rentabilité sur FPN	NS	15,1 %		
Coefficient d'exploitation	NS	60 %		

À fin décembre, **le PNB cumulé** du pôle BFI s'élève à 1 833,5 millions d'euros, en repli de 48 % sur celui de 2006.

Les métiers de financements ont réalisé une bonne performance, notamment les financements structurés dont le PNB progresse de 32 % par rapport à l'exercice 2006. Dans un contexte économique très défavorable, les marchés de capitaux génèrent 1 185 millions d'euros de PNB en 2007, en léger recul (- 9 %) par rapport à 2006.

En revanche, les métiers de titrisation et compte propre ont été très fortement affectés par la crise du crédit.

Au total sur l'exercice 2007, les dépréciations liées aux expositions directes et indirectes aux subprimes atteignent 949 millions d'euros, auxquels s'ajoutent 271 millions d'euros de dépréciations liés aux expositions sur les assureurs « monoline » (hors 138 millions d'euros en coût du risque), soit un total de 1 220 millions d'euros. Il s'y ajoute 413 millions d'euros d'impacts indirects sur le PNB (dégradation des spreads de crédit des portefeuilles de compte propre, pertes d'arbitrages liés à la volatilité, dépréciation des portefeuilles de LBO en attente de syndication), ainsi que l'impact du très fort ralentissement de l'origination dans les métiers de titrisation depuis l'été.

Les charges s'élèvent à 1 995 millions d'euros au titre de l'exercice 2007, en baisse de 5 % par rapport à 2006.

La BFI affiche un RBE négatif de - 161 millions d'euros pour l'ensemble de l'année 2007, dont - 1 148 millions d'euros sur le seul quatrième trimestre 2007.

Après la prise en compte notamment du coût du risque pour - 222,5 millions d'euros et d'un produit d'impôt de 192,1 millions d'euros, **le résultat net part du Groupe du pôle BFI** affiche une perte de - 177,3 millions d'euros, contre un bénéfice de 947,5 millions d'euros en 2006.

PNB et activité par métier

(en millions d'euros)	Cumul fin décembre 2007	2006	Variations
Produit net bancaire	**1 833,5**	**3 494,4**	**(48) %**
Relations entreprises et institutionnels	444,0	416,0	+ 7 %
International	198,4	170,8	+ 16 %
Financements structurés	836,3	635,6	+ 32 %
Marchés de capitaux	1 185,2	1 298,7	(9) %
Principal finance et titrisation	(535,2)	536,2	ns
Compte propre, CPM, finance	(324,4)	432,4	ns
M & A et divers	29,1	4,7	ns

Relations Entreprises et Institutionnels

Le PNB de la banque commerciale avec les entreprises et institutionnels en France progresse de 7 % à 444,0 millions d'euros, avec une bonne performance de la ligne de métier financements corporate, qui bénéficie notamment de l'évolution favorable du taux de marge sur les stocks court terme et sur la production nouvelle de prêts.

Le PNB sur l'activité crédit-bail affiche un léger retrait, qui s'explique par la non-récurrence d'éléments exceptionnels en 2006.

International

Le PNB des financements et services à l'International s'élève à 198,4 millions d'euros à fin décembre, soit une progression de + 16 % sur un an. Retraitée des éléments exceptionnels 2006, cette croissance atteint + 21 %.

Financements Structurés

Dans un contexte fortement marqué par la crise du crédit, les **financements structurés** réalisent une bonne année 2007.

Les financements structurés affichent un **PNB** de 836,3 millions d'euros au titre de l'exercice 2007, supérieur de 32 % à celui enregistré en 2006, et ce malgré - 41 millions d'euros de décotes provisionnées sur les encours de syndication détenus par Natixis.

La croissance découle des bons résultats de toutes les composantes du pôle : Leverage finance, Matières premières, Immobilier, Projets, Ingénierie financière, Aéronautique et Shipping, et, d'une façon générale, du développement des positions d'arrangeur.

Marchés de Capitaux

Malgré le contexte difficile du second semestre, et le fait que 2007 est pour Natixis une année de fusion opérationnelle, le PNB 2007 cumulé à 1 185 millions d'euros est inférieur de seulement 9 % à celui constaté en 2006. Après la bonne dynamique observée au premier semestre, le second semestre a subi les effets de la crise sur les crédits, les mois d'août, de novembre et de décembre ayant été particulièrement affectés. Les très belles performances des activités de Corporate Solutions et, dans une moindre mesure, d'Equity cash, n'ont pas permis de compenser totalement le recul des autres activités.

L'activité clientèle a toutefois été très soutenue tout au long de l'année, particulièrement sur le second semestre.

Les performances des activités de Fixed Income – Forex sont en recul par rapport à l'exercice 2006. La dégradation a été particulièrement marquée au second semestre compte tenu d'un environnement très défavorable.

Après de bonnes performances au premier semestre 2007, l'activité d'Equity derivatives, Arbitrage et de Commodity a été affectée au second semestre par des pertes sur les dérivés actions (forte volatilité en Asie en période d'investissement sur cette zone) et l'arbitrage. Le métier a par ailleurs subi le ralentissement de l'activité sur les commodities suite au besoin de reconstituer les équipes chez Natixis Commodity Markets.

Les produits cumulés sont en repli par rapport à l'exercice 2006.

Malgré un ralentissement sensible au quatrième trimestre 2007, notamment sur le primaire actions, la forte dynamique observée sur les trois premiers trimestres permet au métier Equity Cash d'afficher une progression par rapport à l'exercice 2006.

Les produits cumulés 2007 des activités de Corporate Solutions sont supérieurs de 72 % à ceux de 2006. Corporate Solutions a ainsi été le plus important contributeur des Marchés de capitaux en 2007, tiré en grande partie par la performance des Dérivés Stratégiques, qui réalisent 75 % des produits de l'année sur la filière.

Les activités d'Actifs Structurés sont en recul par rapport à 2006.

Les activités de produits structurés sur fonds (CPPI) se sont bien tenues avec des produits en hausse sur l'année. En revanche, les autres activités du métier présentent des produits 2007 en forte baisse, la composante immobilière de l'activité « Alternative Investment » ayant externalisé moins de produits (activité de « buy and lease-back »).

Principal Finance et Titrisation

Le métier Principal Finance et Titrisation affiche un PNB négatif de - 535 millions d'euros à fin décembre 2007.

Les impacts directs de la crise s'élèvent à - 864 millions d'euros.

Compte Propre et divers

Le PNB du domaine **Compte propre et divers** ressort à - 324,4 millions d'euros pour l'exercice 2007.

Pôle Gestion d'actifs

L'année 2007 a été marquée par les travaux de réorganisation s'inscrivant dans le cadre du rapprochement des activités sur l'Europe.

Le pôle Gestion d'actifs a été impacté par la crise financière au travers de ses activités européennes uniquement. Sur les OPCVM de trésorerie dynamique gérés par Natixis Asset Management (NAM), la société s'est portée contrepartie partielle des rachats effectués sur des fonds pour 0,4 milliard d'euros.

L'impact total sur le pôle Gestion d'actifs en 2007 est de 46 millions d'euros avant impôt.

Les encours gérés atteignent 590,5 milliards d'euros à fin 2007, contre 583,2 milliards d'euros fin 2006, soit une progression de 1,2 % sur l'année. Cette progression est portée à 7 % à change, méthodes et périmètres constants.

(en millions d'euros)	2007	2006 pro forma	Var. montant	Var. %
Fonds propres normatifs (moyens)	317	269	+ 48	+ 18 %
Produit net bancaire	**1 710,4**	**1 497,4**	**+ 213,0**	**+ 14 %**
Charges	**(1 283,1)**	**(1 111,7)**	**(171,4)**	**+ 15 %**
Résultat brut d'exploitation	**427,3**	**385,8**	**+ 41,6**	**+ 11 %**
Coût du risque	(2,9)	0,4	(3,3)	NS
Résultat avant impôt	**438,2**	**396,5**	**+ 41,8**	**+ 11 %**
Résultat net part du Groupe	**259,5**	**266,1**	**(6,6)**	**(2) %**
Rentabilité sur FPN	81,8 %	98,8 %		
Coefficient d'exploitation	75 %	74 %		

Malgré la forte dépréciation du dollar, **le PNB progresse de 14 %** par rapport à 2006 pour s'établir à 1 710,4 millions d'euros (+ 213 millions d'euros). À dollar constant, la progression du PNB est de 21 %.

À 1 283,1 millions d'euros, **les charges d'exploitation** du pôle Gestion d'actifs sont **en hausse de 15 %** (+ 171 millions d'euros) par rapport à 2006 (+ 22 % à change constant).

Le résultat brut d'exploitation 2007 du pôle ressort à 427,3 millions d'euros, en hausse de 11 %. Le coefficient d'exploitation atteint 75 %. Hors effet change, la croissance du RBE est de 17 % pour une croissance des encours moyens de 13 %, malgré la crise financière de l'été.

Le résultat courant avant impôt du pôle Gestion d'actifs ressort en 2007 à 438,2 millions d'euros, en hausse de 11 % soit + 41,8 millions d'euros. Cependant, sur 2006 une reprise pour risque fiscal de 25 millions d'euros sur la zone US avait fortement minoré l'impôt sur les sociétés qui revient en 2007 à un niveau normatif. La charge d'impôt progresse ainsi de 54,3 millions d'euros en 2007.

Ainsi, **le résultat net** du pôle Gestion d'actifs ressort en 2007 à 259,5 millions d'euros, en retrait de 2 %. À **change constant**, le résultat net est en hausse de 5 %.

Sur la zone Europe, les **encours sous gestion** atteignent 391,5 milliards d'euros à fin 2007 soit quasiment le même niveau que fin 2006 (393,9 milliards d'euros).

Sur la zone Amérique du Nord, les **encours fin de période** ressortent à **291 milliards de dollars**, en hausse de 44 milliards de dollars, soit **+ 17,8 %** de croissance sur l'année 2007.

Pôle Services

L'année 2007 a été très dynamique pour le pôle Services, avec une croissance organique soutenue sur l'ensemble des métiers, la poursuite des investissements sur les plates-formes industrielles et la conclusion d'opérations de partenariat et de croissance externe importantes.

Dans l'ensemble, le marché de la banque de détail en France a connu un certain ralentissement sur 2007, mais le pôle Services a consolidé ses relations d'affaires avec les réseaux Banques Populaires et Caisses d'Epargne pour libérer les synergies et conserver un bon rythme de croissance.

Le pôle Services mène également les réorganisations nécessaires pour accroître son efficacité opérationnelle :

- les travaux nécessaires à l'apport des activités institutionnelles « Titres » (conservation, administration de fonds, émetteurs) de Natixis Services Financiers à CACEIS sont très largement engagés et devraient permettre une réalisation de l'opération dans la seconde partie de l'année 2008 ;
- réorganisation du métier crédit consommation ;
- poursuite des investissements informatiques.

(en millions d'euros)	2007	2006 pro forma	Var. montant	Var. %
Fonds propres normatifs (moyens)	1 518	1 421	+ 97	+ 7 %
Produit net bancaire	**1 299,2**	**1 150,6**	**+ 148,6**	**+ 13 %**
Charges	**(819,5)**	**(767,6)**	**(51,8)**	**+ 7 %**
Résultat brut d'exploitation	**479,7**	**383,0**	**+ 96,7**	**+ 25 %**
Coût du risque	(12,4)	(12,5)	+ 0,1	(1) %
Résultat avant impôt	**471,4**	**377,7**	**+ 93,7**	**+ 25 %**
Résultat net part du Groupe	**310,1**	**238,2**	**+ 71,9**	**+ 30 %**
Rentabilité sur FPN	20,4 %	16,8 %		
Coefficient d'exploitation	63 %	67 %		

Le PNB du pôle Services ressort pour 2007 à 1 299 millions d'euros, en progression de 149 millions d'euros (+ 13 %) par rapport à 2006.

Les charges d'exploitation du pôle Services s'élèvent à 820 millions d'euros, soit une progression de 7 % (+ 52 millions d'euros) par rapport à 2006.

Le pôle Services bénéficie ainsi d'un effet ciseau favorable et affiche un **RBE** de 480 millions d'euros, en hausse de 25 % (+ 97 millions d'euros) et un coefficient d'exploitation en baisse de 4 points à 63 %.

Le Résultat net du pôle Services ressort à 310 millions d'euros, en hausse de 30 % par rapport à l'exercice 2006.

Assurances

- Après une année 2006 exceptionnelle, Natixis Assurances subit en 2007 le ralentissement du marché de l'assurance. Toutefois, comparativement à l'évolution du marché de l'Assurance-vie, la performance de Natixis Assurances est satisfaisante.
- Le chiffre d'affaires de **l'Assurance-vie** 2007 s'établit à près de 4,4 milliards d'euros, en progression globale de 1 %.

  Cette évolution est à mettre en parallèle de celle affichée par le groupement des bancassureurs (- 7 %) qui accusent presque tous un recul de leur activité.

  L'encours global s'élève à près de 31 milliards d'euros, en hausse de 10 %, notamment impacté par la progression de l'encours assurance-vie collective.
- **L'activité Prévoyance** affiche une progression de son chiffre d'affaires de 19 % à 204 millions d'euros, reposant sur la poursuite de l'équipement des clients des Banques Populaires en assurance des accidents de la vie et dépendance ainsi que sur l'assurance-décès emprunteurs pour les deux réseaux Caisses d'Epargne et Banques Populaires.

Dans ce contexte, le **PNB** de cette ligne métier atteint 278 millions d'euros à fin 2007, en progression de 13 %, soit + 33 millions d'euros par rapport à fin 2006.

Crédit à la consommation

La dynamique commerciale de cette ligne de métier est restée soutenue, tant sur le segment du crédit permanent que des prêts personnels en raison d'un effort soutenu sur les Caisses d'Epargne et du lancement d'une nouvelle offre dans le réseau des Banques Populaires.

- Le crédit permanent réalise dans son ensemble une belle progression : le principal moteur demeure le produit TEOZ des Caisses d'Epargne, le produit Creodis des Banques Populaires ayant été lancé sur le dernier trimestre 2007.
- L'activité prêts personnels poursuit sa progression, la quasi-totalité du réseau des Caisses d'Epargne ayant dorénavant la possibilité d'utiliser la chaîne de production de Natixis Financement : le nombre de dossiers produits a plus que doublé pour atteindre près de 407 000, avec un encours fin de période de 3,5 milliards d'euros, en hausse de 2,4 milliards d'euros sur un an.

Sous les effets conjugués de la croissance de ces deux activités, le **PNB** du crédit à la consommation s'établit à 83 millions d'euros à fin 2007, en progression de 15 % (+ 11 millions d'euros).

Ingénierie sociale

Le métier Ingénierie sociale maintient sa dynamique commerciale, avec la poursuite du développement du segment

TPE-PME avec les Banques Populaires régionales et le succès du lancement de l'offre auprès des Caisses d'Epargne.

Natixis Interépargne maintient sa position de leader sur le marché de **l'Épargne salariale,** les actifs gérés et le fonds de commerce affichant une nette évolution sur un an : le nombre d'entreprises clientes progresse de 15 % pour s'établir à près de 35 000 et les actifs gérés progressent de 1,7 milliard d'euros (+ 10 %) sur un an pour atteindre 18,5 milliards d'euros.

L'activité Titres de Services continue à se développer : le nombre de titres émis et remboursés est en progression de 8 % et 7 % respectivement, atteignant 56 millions et 54 millions respectivement. Parallèlement, l'activité CESU progresse, avec environ 430 000 titres émis sur l'exercice.

La croissance des encours d'épargne salariale et le dynamisme des titres de services se traduisent dans l'évolution du **PNB** du métier, qui atteint 91 millions d'euros, en progression de 8 % (+ 6,4 millions d'euros).

Paiements

L'activité Paiements affiche à fin 2007 un **PNB** de 162 millions d'euros, stable par rapport à 2006.

- L'activité monétique poursuit sa croissance, portée par la progression du parc de cartes et l'augmentation du nombre de transactions de compensation.
- L'activité Chèques et Systèmes d'échanges affiche également une légère progression, grâce à une très bonne tenue de la marge financière sur le dernier trimestre tandis que la tendance baissière de l'activité se confirme : stabilité sur le recouvrement des chèques nationaux, utilisation progressive du nouveau système de paiements internationaux (STEP 2/ TIPA) se traduisant par une baisse du chiffre d'affaires.

Cautions et Garanties

Le chiffre d'affaires (primes émises) atteint à fin décembre 2007 171 millions d'euros, contre 194 millions d'euros au 31 décembre 2006, soit une baisse de 12 %, avec notamment une baisse des primes émises sur le marché des particuliers, qui est la résultante de la diminution de la tarification intervenue au 1er juillet 2006. L'activité soutenue sur 2007 permet de limiter l'impact de cette réforme.

Les encours de crédit cautionnés s'élèvent à fin 2007 à 46,6 milliards d'euros, en hausse de 21 % par rapport à 2006 avec 22 % de croissance sur le marché des particuliers (39,8 milliards d'euros).

Le **PNB** du métier Cautions et Garanties s'élève à 115,6 millions d'euros, en hausse de 37 % (+ 31,5 millions d'euros) par rapport au PNB dégagé sur l'exercice antérieur. La forte progression par rapport à 2006 s'explique essentiellement par :

- une augmentation des primes acquises de 10 % (+ 10,9 millions d'euros) : en raison du mécanisme de l'étalement des primes sur la durée de vie des engagements, les primes acquises des particuliers ne subissent que très partiellement le retrait constaté sur le chiffre d'affaires ;
- une baisse de la charge de sinistralité nette de réassurance, du fait d'un provisionnement exceptionnel de 24,2 millions d'euros passé en 2006.

Titres

Le métier Titres affiche à fin décembre 2007 un niveau d'encours conservés de 2 869 milliards d'euros, contre 2 405 milliards d'euros à fin 2006. Les encours conservés sont donc en hausse de 464 milliards d'euros (+ 19 %) par rapport à fin 2006, dont 392 milliards d'euros s'expliquent par l'acquisition de l'activité de conservation HVB par Caceis Bank Deutschland (CBD) en fin d'exercice 2007.

Le **PNB** du métier Titres à fin 2007 s'élève à 569,9 millions d'euros, en progression de 13 % par rapport à 2006 (+ 66,6 millions d'euros). Cette hausse s'explique essentiellement par la croissance des revenus de CACEIS (+ 42 millions d'euros) et des services financiers (+ 9 millions d'euros).

La hausse de 42 millions d'euros sur CACEIS provient pour 15,8 millions d'euros (+ 7 %) de la progression des commissions et pour 25,2 millions d'euros (+ 49 %) de la marge d'intérêt.

Pôle Capital investissement et Gestion privée (CIGP)

Le pôle Capital investissement et Gestion privée atteint un PNB de 504,1 millions d'euros, en hausse de 12 % par rapport à une année 2006 déjà exceptionnelle.

Les charges cumulées du pôle s'élèvent à 167,3 millions d'euros, en progression de 14 % (+ 20,2 millions d'euros) par rapport à fin décembre 2006.

Le RBE ressort à 336,9 millions d'euros en 2007, soit une progression de 12 % par rapport à l'année précédente. Le coefficient d'exploitation ressort à 33 % pour 2007, stable par rapport à 2006.

Le Résultat net du pôle CIGP atteint 245,5 millions d'euros, en hausse de 7 % (+ 16,4 millions d'euros) en un an.

Capital investissement

Les capitaux gérés, qui intègrent les fonds levés dès leur souscription et les plus-values latentes, atteignent 3,6 milliards d'euros à fin 2007, soit une hausse de 14 % (+ 0,5 milliard d'euros) en un an. La part des capitaux investis sur compte propre représente 47 %.

Les plus-values de cessions réalisées atteignent 186 millions d'euros, contre 397 millions d'euros en 2006. Le stock de plus-values latentes affiche en revanche une variation positive de 182,5 millions d'euros, contre une variation négative de 42 millions d'euros en 2006.

Les investissements se sont poursuivis à un rythme élevé, avec la poursuite des levées de fonds, pour atteindre près de 615 millions d'euros à fin décembre 2007 (contre 603 millions d'euros en 2006), dont 327 millions d'euros en gestion pour compte propre.

Les cessions s'élèvent à 680 millions d'euros, en baisse de 21 % par rapport aux cessions de 2006 (856 millions d'euros). Elles concernent aussi bien les portefeuilles dont les investissements sont en gestion pour compte propre (400 millions d'euros), que les portefeuilles en gestion pour compte de tiers.

Le PNB de l'activité capital investissement s'élève à 378,4 millions d'euros, en hausse de 7 % (+ 24,2 millions d'euros) sur la performance de l'exercice 2006, qui présentait déjà des revenus exceptionnels pour Natixis Private Equity. Il représente les trois quarts du PNB du pôle CIGP.

Gestion privée

Le PNB de la gestion privée s'élève à 125,7 millions d'euros à fin 2007, en progression de 33 %, soit 30,8 millions d'euros de plus qu'en 2006. La Compagnie 1818 y participe pour plus de la moitié.

La Compagnie 1818 réalise une excellente année 2007 avec un PNB de 73,6 millions d'euros, en hausse de 44 % par rapport à 2006. Témoignant d'une très bonne activité, les encours gérés progressent de 1,1 milliard d'euros par rapport à fin 2006, soit une hausse de 11 %.

La Banque Privée Saint Dominique affiche un PNB de 30,4 millions d'euros, en baisse de 5 %, par rapport à 2006. Une nouvelle forme de collecte se développe en 2007, relative aux capitaux apportés par des entrepreneurs suite à la cession de leur entreprise.

Le PNB de Natixis Private Banking International s'élève à 25,7 millions d'euros, en croissance de 33 % (+ 6,3 millions d'euros) par rapport à 2006, liée à la forte progression des encours.

Une collaboration active s'est développée en 2007 entre La Compagnie 1818 et Natixis Private Banking International (NBPI) au Luxembourg, permettant aux équipes de la Gestion privée de proposer une offre dépositaire au Luxembourg, notamment pour les clients résidents européens et américains. Cette synergie au sein de la Gestion privée existait déjà entre la Banque Privée Saint Dominique (BPSD) et NPBI.

Les encours gérés atteignent 17,3 milliards d'euros en fin d'année 2007, soit une hausse de 11,6 % sur un an (+ 1,8 milliard d'euros).

La collecte globale du métier s'établit à 1,64 milliard d'euros en 2007, en progression de 103 %, ce qui représente une hausse de 829 millions d'euros sur un an. La Compagnie 1818 y participe à hauteur de 69 % (1,13 milliard d'euros) et affiche une progression de 16 % sur un an. La collecte de Banque Privée Saint Dominique augmente de 106 % par rapport à 2006, soit une progression de 115,6 millions d'euros.

Pôle Poste clients

Le pôle Poste clients s'est réorganisé au cours de 2007, avec respectivement la fusion-absorption de GCE Affacturage par Natixis Factor, qui conforte ainsi sa position de numéro 3 français de l'affacturage, et la création de Coface Holding, qui regroupe désormais l'ensemble des filiales du pôle.

Coface poursuit son développement à travers le monde tant par croissance interne qu'externe. L'acquisition au premier trimestre de Kompass France et de Kompass Belgique lui permet de renforcer sa position sur le marché de l'information d'entreprise et d'accélérer le déploiement de cette offre dans le monde.

La stratégie de déploiement de l'ensemble des lignes métiers sur chaque plate-forme internationale se concrétise avec l'extension du réseau d'affacturage en Europe (Danemark) et en Asie (Hong Kong et Singapour), ou encore avec l'ouverture de succursale en Roumanie et la signature d'un accord de coopération avec l'agence hongroise de crédit à l'exportation (assurance-crédit).

Dans un contexte de concurrence accrue sur l'ensemble des métiers du pôle, le chiffre d'affaires croît de 7 %, tiré par les bonnes performances de l'affacturage et des services de credit management.

Le **PNB** global du pôle s'élève à 915,8 millions d'euros, en progression de 9 % grâce à une sinistralité toujours bien orientée et à une bonne activité des métiers, notamment de l'affacturage. Il provient pour plus de la moitié (53 %) de l'assurance-crédit.

Assurance-crédit

Le PNB de la ligne assurance-crédit ressort à 485 millions d'euros, en hausse de 10 % à périmètre et change constants.

Le chiffre d'affaires progresse de 6,3 % à périmètre et taux de change constants. Malgré la baisse des prix, conséquence d'une concurrence mondiale accrue sur le métier de l'assurance-crédit, la croissance de la ligne est tirée par la bonne performance de l'assurance-crédit export et, dans une moindre mesure, de la caution.

Le **taux de sinistralité** (loss ratio) est stable pour la troisième année consécutive autour de 49 %. Les charges de sinistres progressent de manière cohérente avec l'évolution des primes acquises.

Affacturage

La progression du volume des créances affacturées s'établit à 31 %, avec une progression plus rapide à l'étranger (+ 41 %) qu'en France (+ 18 %).

La progression du PNB de l'affacturage s'établit à 19,3 %, pour atteindre 209,8 millions d'euros.

Services de credit management

Le PNB de **l'Information** (+ 7,9 % à 127,2 millions d'euros) bénéficie des acquisitions de Kompass France et Belgique.

La **gestion de créances** affiche un PNB de 33,6 millions d'euros, en hausse de 27 %, grâce aux performances réalisées en Allemagne et à l'effet de l'acquisition de Newton en année pleine.

Gestion des procédures publiques

Le PNB de l'activité pour compte de l'État atteint 60,7 millions d'euros en 2007, soit une progression de 3,7 %.

Les **charges** du pôle atteignent 657,3 millions d'euros en 2007, soit une croissance de 8,8 % par rapport à 2006. À périmètre et taux de change constants et hors effet du remboursement de TVA en 2006, la hausse des charges se limite à 6,6 %.

Le **RBE** du pôle Poste clients s'élève à 258,5 millions d'euros à fin 2007, en progression de 10 % (+ 23 millions d'euros) par rapport à 2006.

Le **Résultat net part du groupe** du pôle s'élève à 187,2 millions d'euros, en progression de 30 % (+ 42,7 millions d'euros) par rapport à 2006.

Banque de détail

La contribution des deux réseaux, Banques Populaires et Caisses d'Epargne, à la ligne « Mise en équivalence » s'élève à 642 millions d'euros pour 2007, en retrait de 1 % par rapport à 2006 (651 millions d'euros).

Les Caisses d'Epargne et les Banques Populaires affichent au titre de 2007 une croissance soutenue et identique de leur résultat net de 12 %.

Coût du risque

Le coût du risque s'élève à - 244 millions d'euros, contre - 50 millions au titre de 2006. Il se décompose en - 55 millions d'euros au titre des risques individuels et - 190 millions d'euros au titre de la provision collective.

La hausse du coût du risque par rapport à 2006 est essentiellement imputable aux métiers du pôle BFI.

La provision collective a fortement progressé au cours de l'exercice, sous l'effet principal de la constatation d'une provision globale prudentielle visant à couvrir les risques encourus dans les opérations conclues avec les assureurs « monoline » dans le contexte actuel de crise financière (impact de - 138 millions d'euros).

■ ÉVOLUTION DU COÛT DU RISQUE GLOBAL PAR PÔLE

(en millions d'euros)	2007 IFRS-EU	2006 IFRS-EU
Banque de financement et d'investissement	(222)	(10)
Gestion d'actifs	(3)	0
Capital investissement et Gestion privée	8	(6)
Services	(13)	(12)
Poste clients	(15)	(11)
Autres	1	(11)
COÛT DU RISQUE GLOBAL	**(244)**	**(50)**

■ ÉVOLUTION DU COÛT DU RISQUE INDIVIDUALISÉ PAR PÔLE

(en millions d'euros)	2007 IFRS-EU	2006 IFRS-EU
Banque de financement et d'investissement	(31)	(20)
Gestion d'actifs	(3)	0
Capital investissement et Gestion privée	8	(7)
Services	(13)	(12)
Poste clients	(15)	(10)
Autres	(1)	(2)
COÛT DU RISQUE INDIVIDUALISÉ	**(55)**	**(51)**

STRUCTURE FINANCIÈRE ET RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Analyse du bilan consolidé

Le total du bilan consolidé s'établit à 520,0 milliards d'euros au 31 décembre 2007, contre 458,6 milliards d'euros au 31 décembre 2006, soit une augmentation de 61,4 milliards d'euros ou 13,4 %. Cette évolution est principalement liée au développement des activités de marché et de financement du groupe affectant les activités enregistrées à la juste valeur au bilan, ainsi que les financements octroyés à la clientèle.

Emplois

Les actifs à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture s'élèvent à 198,1 milliards d'euros contre 177,5 milliards d'euros au 31 décembre 2006, soit une augmentation de 20,6 milliards d'euros provenant principalement des activités de trading. Ces actifs à la juste valeur se répartissent, pour l'essentiel, entre les instruments de trading pour 168,6 milliards d'euros et les instruments à la juste valeur sur option pour 28,9 milliards d'euros.

Les actifs financiers disponibles à la vente de 34,8 milliards d'euros sont constitués pour environ la moitié de portefeuilles de placement de l'activité d'assurance-vie, essentiellement en titres obligataires, et par le portefeuille de placement bancaire.

L'encours des crédits à la clientèle – y compris les opérations de crédit-bail – s'élève à 85,40 milliards d'euros, en hausse de 13,4 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2006, reflétant le dynamisme de l'activité de financement sur l'année 2007 en France et à l'étranger.

Les titres reçus en pension s'établissent à 100,5 milliards d'euros au 31 décembre 2007, en légère diminution de 3,4 milliards d'euros. Ces emplois sont financés au passif principalement par les titres donnés en pension.

Ressources

Le refinancement des activités hors les pensions de titres s'est essentiellement opéré par l'accroissement des passifs évalués à la juste valeur par résultat pour + 28,5 milliards d'euros et par les dettes représentées par un titre qui se montent à 65,5 milliards d'euros, en augmentation de 11,3 milliards d'euros.

Fonds propres et ratios réglementaires

Capital social

Le capital a été augmenté au cours de l'exercice 2007 de 2 178 364 actions par la levée d'options de souscription et par souscriptions dans le cadre de FCPE préexistants. Ces opérations ont porté le capital au 31 décembre 2007 à 1 955 268 310,40 euros, composé de 1 222 042 694 actions de 1,60 euro de nominal.

Fonds propres et ratio de solvabilité

Au 31 décembre 2007, les fonds propres prudentiels consolidés de Natixis s'établissent à 14,6 milliards d'euros, contre 13,2 milliards d'euros au 31 décembre 2006, soit une augmentation de 1,4 milliard d'euros.

Les fonds propres de base réglementaires s'élèvent à 14,5 milliards d'euros au 31 décembre 2007, contre 13,1 milliards d'euros au 31 décembre 2006, soit une augmentation de 1,4 milliard d'euros.

Contribuent, en particulier, à cette dernière évolution l'émission en octobre 2007 par Natixis de titres super-subordonnés pour 0,750 milliard d'euros et la réduction de l'insuffisance de fonds propres complémentaires pour 0,7 milliard d'euros. Cette réduction a été permise par le lancement au cours de l'exercice 2007 d'émissions subordonnées pour un total de 1,8 milliard d'euros, partiellement compensées par des remboursements et un effet dollar négatif sur les émissions précédentes pour 0,4 milliard d'euros et par une augmentation nette des rachats sur le marché visant à assurer la liquidité des émissions pour 0,2 milliard d'euros. Le résultat de l'exercice 2007, après estimation prudente de la partie distribuée, compense les mouvements sur les autres postes des fonds propres de base.

Les risques pondérés atteignent 141,3 milliards d'euros au 31 décembre 2007, contre 125,1 milliards d'euros au 31 décembre 2006, soit une augmentation de 16,2 milliards d'euros liée au développement de l'activité bancaire de crédit, les risques de marché restant stables.

Le niveau des fonds propres et des risques pondérés permettent d'atteindre un ratio global de solvabilité de 10,3 % et un ratio Tier one de 10,3 %, en légère baisse par rapport au 31 décembre 2006, mais permettant le maintien de la structure financière de Natixis malgré la progression des activités.

Le ratio Tier one, après application anticipée des règles Bâle II/CRD qui prévoient une déduction des certificats coopératifs d'investissement à parité entre les fonds propres de base et complémentaires, s'établit à 8,3 % au 31 décembre 2007, contre 8,9 % au 31 décembre 2006.

Les autres ratios réglementaires

Le *ratio de liquidité* permet de vérifier que les liquidités à moins d'un mois d'échéance sont au moins égales aux exigibilités de même nature. Il se définit comme le rapport entre les liquidités et les exigibilités à un mois au plus.

Ce ratio doit réglementairement être supérieur à 100 %. Il s'élève à 194 % au 31 décembre 2007.

Natixis respecte les règles prudentielles de contrôle des grands risques.

Conformément à la réglementation bancaire, aucun concours ne doit dépasser 25 % des fonds propres et le montant cumulé des risques dépassant 10 % des fonds propres ne doit pas excéder l'octuple des fonds propres.

MISE EN ŒUVRE DES RAPPROCHEMENTS JURIDIQUES ET OPÉRATIONNELS

La mise en œuvre du rapprochement des entités constitutives de Natixis a constitué une priorité du directoire tout au long de l'année 2007.

L'ambition du Groupe était de mener à bien la quasi-totalité des rapprochements juridiques et opérationnels avant la fin de l'année, soit dans un calendrier resserré compte tenu des contraintes réglementaires, juridiques, fiscales et opérationnelles associées. Cet objectif a été pleinement respecté :

- les activités françaises de gestion d'actifs, d'intermédiation actions, d'assurance et d'affacturage ont été réunies à la fin du premier semestre 2007 ;
- les activités de Banque de financement et d'investissement d'une part, de crédit à la consommation d'autre part, ont été fusionnées au second semestre 2007.

Par ailleurs, le rapprochement des activités de crédit-bail, de conservation et de gestion privée est engagé, pour une réalisation effective sur l'exercice 2008.

L'ensemble de ces opérations, à caractère purement interne au Groupe, n'a aucun impact sur le périmètre juridique du Groupe Natixis.

Les opérations de fusion du premier semestre

La construction du pôle Gestion d'actifs

Le pôle Gestion d'actifs de Natixis, né du rapprochement des entités issues d'Ixis Asset Management Group et de Natexis Asset Management, a finalisé les principales étapes de sa nouvelle organisation juridique le 29 juin 2007 (avec un effet comptable et fiscal rétroactif au 1er janvier 2007), conformément au calendrier prévu.

Les opérations réalisées avaient pour premier objectif la structuration du pôle autour d'une holding de pilotage, Natixis Global Asset Management (NGAM), qui regroupe une vingtaine de sociétés de gestion spécialisées installées principalement en France et aux États-Unis, et d'une plate-forme de distribution mondiale, Natixis Global Associates. La CNP, actionnaire minoritaire de NGAM s'est trouvée diluée par l'opération et sa participation est aujourd'hui ramenée à 11,34 % du capital de NGAM.

En France, la fusion d'Ixis Asset Management et de Natexis Asset Management a donné naissance à Natixis Asset Management, principal centre de gestion du pôle en Europe. Parallèlement, Natexis Asset Square et Ixis Private Capital Management ont été regroupés au sein de Natixis Multimanager, spécialiste de la multigestion.

Ces fusions constituent le corollaire d'une réorganisation opérationnelle en profondeur marquée par une redéfinition de la gamme de produits, un regroupement géographique des équipes, et une amélioration de l'efficacité opérationnelle du dispositif d'appui et d'animation du réseau distributeur.

La réunion des entités françaises d'intermédiation actions

L'organisation des activités d'intermédiation actions a été finalisée avec la fusion de Natexis Bleichroeder, d'Ixis Midcaps et d'Ixis Securities, dans le but de constituer une ligne de métier unique et d'améliorer l'efficacité opérationnelle et la lisibilité de ces activités.

Natexis Bleichroeder S.A. et Ixis Midcaps ont apporté leurs activités à Ixis Securities, qui a pris la nouvelle dénomination Natixis Securities.

Le rapprochement juridique est effectif depuis le 29 juin 2007, avec rétroactivité comptable et fiscale au 1er janvier 2007. Natixis Securities est aujourd'hui une filiale à 100 % de Natixis.

Le regroupement des activités d'assurance

Natixis a procédé à la réunion de l'ensemble des activités d'assurance du Groupe (hors Coface et CIFG) sous une seule et même holding de détention, rebaptisée Natixis Assurances.

Au 29 juin 2007, Natixis Assurances a ainsi augmenté son capital en rémunération de l'apport de 60 % de la société Foncier Assurance, préalablement détenue par Natixis depuis son apport par la CNCE ; Natixis Assurances a également racheté le solde (soit 13 %) du capital de la société Natixis Life Luxembourg, préalablement détenue par Natixis Private Banking Luxembourg.

La fusion des entités d'affacturage

Le 29 juin 2007, Natixis Factor a fusionné avec GCE Affacturage, ancienne filiale de la Banque Palatine. Les activités de GCE Affacturage ont été reprises et intégrées au sein de Natixis Factor.

Les opérations de fusion du second semestre

La fusion absorption d'Ixis Corporate & Investment Bank au sein de Natixis

Au-delà des chantiers juridique, comptable et informatique engendrés par la fusion, les travaux poursuivis pendant la quasi-totalité de l'exercice 2007 ont conduit à un rapprochement organisationnel de très grande ampleur, dont la mise en œuvre touche à son terme.

Après consultation des partenaires sociaux et autorisation du CECEI, la fusion absorption d'Ixis Corporate & Investment Bank par Natixis a été approuvée par l'Assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2007, avec, au niveau

juridique, une date d'effet au 31 décembre 2007, et, au niveau comptable, une date d'effet rétroactive au 1er janvier 2007.

Cette opération est l'aboutissement d'un processus qui a mobilisé l'ensemble des équipes de Natixis et plus particulièrement celles de la Banque de financement et d'investissement notamment sur des chantiers commerciaux, réglementaires, comptables, mais aussi au regard de l'harmonisation des procédures, des contrôles et des méthodologies de suivi des risques.

La fusion a conduit Natixis à extérioriser un mali de fusion purement technique, matérialisant la différence entre l'enregistrement de la valeur d'acquisition et l'actif net comptable d'Ixis Corporate & Investment Bank. Ce mali de fusion est traité dans les comptes sociaux de Natixis en fonds commercial.

La constitution d'une ligne de métier « crédit à la consommation »

Natixis a mené au cours du second semestre 2007 une série d'opérations avec pour triple objet :

- de rassembler sous une holding les sociétés financières spécialisées issues des deux groupes (Novacrédit et Natixis Financement) ;
- de regrouper les activités développées en partenariat avec le Cetelem au sein d'une seule structure, Natixis Financement ;
- de conserver la société Novacrédit pour le développement à court terme d'autres activités en matière de crédit à la consommation en dehors du partenariat avec le Cetelem.

La construction de la ligne de métier « crédit à la consommation » est ainsi achevée.

INFORMATIONS RELATIVES À LA SOCIÉTÉ MÈRE ET PROJETS DE DISTRIBUTION DE RÉSULTAT SOCIAL

Informations relatives à la société mère Natixis

L'année 2007 a été marquée par la fusion juridique de Natixis et d'Ixis Corporate & Investment Bank, avec effet rétroactif au 1er janvier 2007. Les évolutions ci-dessous ont été établies en comparant l'année 2007 aux comptes pro forma de l'année 2006.

En 2007, le produit net bancaire enregistre une diminution de 35 %, - 1 109 millions d'euros, compte tenu d'une baisse de la marge sur intérêts de 1 496 millions d'euros (- 76 %), d'une baisse des commissions nettes de 44 millions d'euros (- 9 %) et d'une augmentation de 431 millions d'euros (+ 66 %) des produits de titres à revenu variable.

Les charges d'exploitation augmentent de 4 % par rapport au pro forma 2006.

Le résultat brut d'exploitation, 24 millions d'euros, diminue de 98 % par rapport au pro forma 2006. Le coefficient d'exploitation est de 98,8 %.

Le coût du risque de l'exercice 2007 (- 175 millions d'euros) augmente très significativement par rapport au pro forma 2006 (- 15 millions d'euros).

Les gains ou pertes sur actifs immobilisés sont négatifs de 453 millions d'euros.

Le résultat net ressort à - 467 millions d'euros, contre + 1 300 millions d'euros pour le pro forma 2006.

Au 31 décembre 2007, le total de bilan s'établit à 412 008 millions d'euros, contre 362 337 millions d'euros au 31 décembre 2006 pro forma.

Projet de distribution du résultat social

Les comptes sociaux de Natixis font ressortir au 31 décembre 2007 un résultat net négatif de 467 183 610,92 euros.

La troisième résolution qui sera soumise à l'Assemblée générale du 22 mai 2008 propose d'imputer la perte de l'exercice de 467 183 610,92 euros sur le report à nouveau pour un montant de 434 333,00 euros, sur la réserve générale pour un montant de 299 853 371,45 euros et sur la prime d'émission pour un montant de 166 895 906,47 euros.

L'assemblée générale proposera de prélever sur la prime d'émission un montant de 549 919 212,30 euros qui permettra le versement d'un dividende de même montant.

Observations du conseil de surveillance sur le rapport de gestion du directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice 2007

Mesdames, Messieurs,

Votre conseil s'est tenu informé de la marche des affaires et de l'activité de votre société et de son groupe dans le respect des dispositions légales et statutaires. Il a procédé, dans le cadre de sa mission de surveillance, aux vérifications et contrôles qu'il a estimés nécessaires.

Votre conseil a examiné les comptes de l'exercice 2007 que lui a présentés le directoire et il a examiné son rapport sur l'activité de la société et de son groupe au cours de cet exercice.

Le conseil a pris connaissance des conclusions du comité d'audit, des rapports établis sur les conditions d'exercice du contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques.

Le conseil de surveillance a pris acte des comptes sociaux et consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

Les informations communiquées dans le rapport de gestion du directoire, qui ont été analysées par votre conseil, n'ont pas appelé d'observations particulières de sa part.

Aux termes des résolutions soumises à votre approbation, il vous est proposé notamment d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2007, ainsi que l'affectation du bénéfice de l'exercice.

Nous tenons à remercier les membres du personnel et le directoire pour le travail réalisé au long de cette année.

Nous vous proposons d'approuver les comptes de l'exercice 2007, le projet d'affectation du résultat ainsi que différentes résolutions qui vous sont présentées.

Pour le conseil de surveillance,
le Président,
Charles Milhaud

Rapport du directoire sur les résolutions soumises à l'assemblée

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le directoire propose à l'assemblée, dans **la première résolution**, d'approuver les comptes sociaux de Natixis pour 2007 et notamment les mouvements intervenus sur le report à nouveau depuis le 31 décembre 2006.

La seconde résolution a pour objet d'approuver les conventions présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

L'assemblée sera appelée dans **la troisième résolution** à se prononcer sur l'affectation du résultat et la distribution du dividende. Le directoire propose à l'assemblée de décider la distribution d'un dividende de 0,45 euro pour chacune des 1 222 042 694 actions formant le capital social. Ce dividende serait payable à partir du 27 juin 2008.

La quatrième résolution a pour objet d'offrir une option pour le paiement du dividende en actions.

La cinquième résolution porte sur l'approbation des comptes consolidés qui ont été présentés à l'assemblée, conformément aux dispositions du Code de commerce.

Enfin, le directoire propose à l'assemblée de renouveler l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 24 mai 2007 afin de permettre à la société d'intervenir sur le marché de ses propres actions, dans les conditions fixées par la directive européenne 2003/6/CE du 28 janvier 2003 et par le règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003. C'est l'objet de **la sixième résolution**.

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

La septième résolution a pour objet de renouveler l'autorisation consentie au directoire en vue d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la société ou à certains d'entre eux, ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, l'autorisation donnée le 24 mai 2007 ayant été utilisée en totalité. Le prix de souscription sera fixé conformément aux dispositions légales en vigueur prévues à l'article R. 225-144 du Code de commerce.

Les décisions correspondant au renouvellement des délégations de compétence consenties au directoire pour une durée de 26 mois, en vue de procéder à des augmentations de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, et de permettre des augmentations de capital dans le cadre de certaines opérations particulières (rémunération d'apports de titres, incorporations de primes, réserves, augmentation de capital réservée aux salariés…), sont soumises au vote des actionnaires dans **les huitième à treizième résolutions**.

La quatorzième résolution a pour but d'autoriser la réduction du capital dans le cadre du programme de rachat d'actions et ce dans la limite de 5 % du capital.

Texte des résolutions

soumises à l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2008

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes sociaux

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance :

- du compte rendu des opérations sociales de Natixis au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- des comptes sociaux de l'exercice ;
- des observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice écoulé ;
- et après avoir entendu les rapports de MM. les commissaires aux comptes,

approuve le bilan et le compte de résultat tels qu'ils lui sont présentés et notamment les mouvements intervenus sur le report à nouveau depuis le 31 décembre 2006 et présentés ci-après :

Report à nouveau au 31/12/2006	**16 584 314,50 euros**
Dividende 2006 revenant aux actions propres	+ 433 846,78 euros
Affectation du résultat 2006	- 16 584 314,50 euros
Solde de l'affectation du résultat 2006	+ 486,22 euros
Report à nouveau au 31/12/2007	**434 333,00 euros**

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Rapport des commissaires aux comptes

L'assemblée générale approuve le rapport spécial de MM. les commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat - dividendes

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du projet d'affectation du résultat proposé par le directoire, approuve ce projet et :

- décide :
  - d'affecter la perte de l'exercice, soit : 467 183 610,92 euros
    en l'imputant sur :
    - le report à nouveau à hauteur de : 434 333,00 euros
    - la réserve générale à hauteur de : 101 687 301,10 euros
    - les autres réserves à hauteur de : 198 166 070,35 euros
    - la prime d'émission à hauteur de : 166 895 906,47 euros

    total imputé égal à la perte soit : 467 183 610,92 euros

- décide :
  - de prélever sur la prime d'émission une somme de : 549 919 212,30 euros
  - pour distribuer un dividende de : 549 919 212,30 euros

L'assemblée générale fixe, pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, le dividende distribué à **0,45 euro**, pour chacune des 1 222 042 694 actions formant le capital social.

Le dividende sera payable à partir du 27 juin 2008.

Il est rappelé à l'assemblée générale, conformément à la loi, que les dividendes nets payés au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

	2004 (*)	2005 (*)	2006
Dividende distribué par action au nominal de 16 euros	3,30 euros	5 euros	0,86 euro
Nombre d'actions rétribuées (*)	48 255 962	48 995 480	1 219 864 330

(*) Avant division du nominal par 10.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Option pour le paiement du dividende en actions

Faisant application au dividende de l'exercice 2007 des dispositions des articles L. 232-18 et suivants du Code de commerce et de l'article 34 alinéa 3 des statuts de la société, l'assemblée générale décide d'accorder à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en actions de la totalité du dividende afférent aux titres dont il est propriétaire.

Le prix d'émission des actions nouvelles, créées jouissance 1er janvier 2008, est fixé à 90 % de la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la présente assemblée, diminués du montant net du dividende.

Si le montant des dividendes auquel il a droit ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra recevoir :

- soit le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en numéraire ;
- soit le nombre d'actions immédiatement supérieur, moyennant un versement complémentaire en numéraire.

L'option pour le paiement du dividende en actions sera ouverte le 30 mai 2008, soit deux jours après la date de détachement du coupon. L'actionnaire devra en faire la demande auprès de l'établissement teneur de son compte de titres. L'option sera close le 18 juin 2008 inclus. À défaut d'avoir exercé son option dans ce délai, l'actionnaire recevra en numéraire les dividendes qui lui sont dus le 27 juin 2008.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au directoire pour constater le nombre d'actions émises et l'augmentation du capital en résultant et modifier en conséquence le texte de l'article 3 des statuts.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés

L'assemblée générale, après avoir :

- pris connaissance du compte rendu des opérations réalisées par Natixis et les sociétés incluses dans son périmètre de consolidation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- pris connaissance des comptes consolidés de l'exercice ;
- entendu le rapport de MM. les commissaires aux comptes sur ces comptes consolidés,

approuve les comptes consolidés tels qu'ils lui sont présentés.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Intervention de la société sur le marché de ses propres actions

Conformément :

- aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce ;
- aux dispositions de la directive n° 2003/6 du Parlement européen et du conseil, et à celles du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 ;
- au Règlement général de l'Autorité des marchés financiers dans ses articles 631-1 et suivants, ainsi que dans ses articles 241-1 et suivants ;
- aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers dans deux décisions du 22 mars 2005,

et vu le descriptif du programme rendu public selon les modalités prévues par l'Autorité des marchés financiers, l'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du directoire, autorise le directoire à faire acheter par la société ses propres actions.

Cette autorisation, donnée pour une période de dix-huit mois à compter de la présente assemblée, est destinée à permettre à la société :

- d'assurer la liquidité ou d'animer le marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AFEI ;
- d'attribuer des actions aux salariés dans les conditions permises par la réglementation, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, par le biais de plan d'épargne d'entreprise ou de groupe, ou par attribution gratuite d'actions ;
- de remettre les actions en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de les utiliser pour couvrir des obligations liées à des titres de créance donnant accès au capital ;
- de les annuler par voie de réduction de capital.

L'achat, la cession, l'échange ou le transfert des actions pourront être effectués par tous moyens, en Bourse ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, offres publiques, par le recours à des instruments financiers dérivés ou à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles, dans les conditions prévues par les autorités

de marché et dans le respect de la réglementation. La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment dans les limites autorisées par les dispositions réglementaires en vigueur, y compris en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la société ou visant les titres de la société.

L'assemblée générale fixe le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 5 % du capital de la société, ce qui à ce jour correspond à 61 102 134 actions, et décide que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser 1 833 millions d'euros.

L'assemblée générale décide que le prix maximum d'achat ne pourra excéder 30 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opération ultérieure sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, division ou regroupement des actions, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté en conséquence.

En vue d'assurer l'exécution de la présente délégation, l'assemblée générale donne tous pouvoirs au directoire, avec faculté de subdélégation telle que définie par l'article L. 225-209 alinéa 2 du Code de commerce, pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, notamment pour ajuster le prix d'achat susvisé en cas d'opérations modifiant les capitaux propres, le capital social ou la valeur nominale des actions, passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités et généralement faire tout le nécessaire.

Cette autorisation annule et remplace à compter de ce jour toute délégation antérieure de même nature.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions

Connaissance prise du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, et en application des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, l'assemblée générale :

1) décide d'autoriser le directoire à consentir en une ou plusieurs fois aux salariés ou mandataires sociaux de la société, ou à certains d'entre eux, ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce des options d'une durée de sept (7) années donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par les statuts et par la loi ;

2) décide que le nombre total des options de souscription consenties au titre de la présente autorisation ne pourra donner droit à souscrire un nombre d'actions représentant plus de 10 000 000 d'actions ;

3) décide que les options de souscription et/ou d'achat d'actions devront être consenties avant l'expiration d'une période de trente-huit mois à compter de la présente assemblée ;

4) prend acte et décide, le cas échéant, que la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises lors de l'exercice des options ;

5) confère au directoire tous pouvoirs pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi et les statuts, la présente délégation, à l'effet notamment de :

- fixer les conditions auxquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires des options,
- déterminer le prix de souscription des actions (dans le cas d'options de souscription) et le prix d'achat des actions (dans le cas d'options d'achat d'actions), le jour où les options seront consenties étant précisé que ce prix ne pourra être inférieur à la valeur résultant de l'application de la réglementation en vigueur,
- ajuster le prix de souscription et le prix d'achat des actions pour tenir compte des opérations financières éventuelles pouvant intervenir avant la levée des options,
- fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties,
- prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions,
- constater, s'il y a lieu, lors de sa première réunion suivant la clôture de chaque exercice, le nombre et le montant des actions émises pendant la durée de l'exercice à la suite des levées d'options,
- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
- accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ; modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire ;

6) prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

HUITIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement de la délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 228-92 et L. 228-93 du Code de commerce :

1) délègue au directoire, sous réserve de l'autorisation préalable du conseil de surveillance dans les cas prévus par les statuts, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.

La délégation ainsi conférée au directoire est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée ;

2) décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à 150 millions d'euros (cent cinquante millions d'euros) en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;

3) décide que le montant nominal maximum des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances, donnant accès au capital, susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant nominal de 1 500 millions d'euros, ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en une autre devise ;

4) en cas d'usage par le directoire de la présente délégation :

- décide que la ou les émissions seront réservées par préférence dans les conditions prévues par la loi aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,
- confère au directoire la faculté d'accorder aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de titres supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande,
- décide que, si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission effectuée, le directoire pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés prévues à l'article L. 225-134 du Code de commerce, à savoir :
  - limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission initialement décidée,
  - répartir librement tout ou partie des titres émis non souscrits entre les personnes de son choix,
  - offrir au public, sur le marché, français ou international, tout ou partie des titres émis non souscrits ;
- décide que toute émission de bons de souscription d'actions de la société pourra faire l'objet, soit d'une offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit d'une attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes,
- prend acte et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les titres émis donneront droit ;

5) décide que le directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Président ou à l'un de ses membres dans les conditions fixées par la loi et les statuts pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment pour :

- arrêter les conditions de la ou des augmentation(s) de capital et/ou de la ou des émission(s),
- déterminer le nombre d'actions et/ou de valeurs mobilières à émettre, leur prix d'émission ainsi que le montant de la prime dont la libération pourra, le cas échéant, être demandée au moment de l'émission,
- déterminer les dates et modalités d'émission, la nature et la forme des titres à créer, qui pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non,
- déterminer le mode de libération des actions et/ou titres émis,
- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes les autres conditions et modalités de réalisation de la ou des émission(s),
- fixer les modalités selon lesquelles la société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en Bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre,
- prévoir la faculté de suspendre, éventuellement, l'exercice des droits à ces titres pendant un délai maximal de trois mois,
- fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières ouvrant droit à terme à des actions de la société et ce, conformément aux dispositions légales et réglementaires,

- à sa seule initiative, imputer les frais de la ou des augmentation(s) de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
- déterminer les modalités selon lesquelles la société aura la faculté d'acheter les bons de souscription en Bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, en vue de les annuler, en cas d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de capital sur présentation d'un bon,
- d'une manière générale, passer toutes conventions notamment pour assurer la bonne fin de la ou des opération(s) envisagée(s), prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, constater la réalisation de chaque augmentation de capital, procéder aux modifications corrélatives des statuts, et généralement faire le nécessaire.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement de la délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 228-92 et L. 228-93 du Code de commerce :

1) délègue au directoire, sous réserve de l'autorisation préalable du conseil de surveillance dans les cas prévus par les statuts, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.

La délégation ainsi conférée au directoire est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée ;

2) décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à 150 millions d'euros (cent cinquante millions d'euros) en nominal, ce montant s'imputant sur le plafond fixé dans la résolution précédente auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;

3) décide que le montant nominal maximum des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances, donnant accès au capital, susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder un montant nominal de 1 500 millions d'euros, ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en une autre devise, ce montant s'imputant sur le plafond fixé dans la résolution précédente ;

4) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces titres qui seront émis conformément à la législation et de conférer au directoire le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires un droit de priorité pour les souscrire en application des dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce ;

5) décide que le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne pondérée des premiers cours cotés des trois dernières séances de Bourse (sur le marché de Paris) précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote dans la limite prévue par la législation et la réglementation en vigueur ;

6) prend acte et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les titres émis donneront droit ;

7) décide que le solde de l'émission qui n'aurait pas pu être souscrit sera réparti à la diligence du directoire, totalement ou partiellement, ou que le montant de l'émission sera limité au montant des souscriptions reçues, étant précisé que le directoire pourra utiliser, dans l'ordre qu'il jugera bon, les facultés ci-dessus ou l'une d'entre elles seulement ;

8) décide que le directoire aura tous les pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Président ou à l'un de ses membres dans les conditions fixées par la loi et les statuts pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment pour :

- arrêter les conditions de la ou des augmentation(s) de capital et/ou de la ou des émission(s),
- déterminer le nombre d'actions et/ou de valeurs mobilières à émettre, leur prix d'émission ainsi que le montant de la prime dont la libération pourra, le cas échéant, être demandée au moment de l'émission,
- déterminer les dates et les modalités d'émission, la nature et la forme des titres à créer, qui pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non,
- déterminer le mode de libération des actions ordinaires et/ou des titres émis,

- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de la ou des émission(s),
- fixer les modalités selon lesquelles la société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en Bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre,
- prévoir la faculté de suspendre, éventuellement, l'exercice des droits à ces titres pendant un délai maximal de trois mois,
- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
- d'une manière générale, passer toutes conventions notamment pour assurer la bonne fin de la ou des opération(s) envisagée(s), prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, constater la réalisation de chaque augmentation de capital, procéder aux modifications corrélatives des statuts et généralement faire le nécessaire ;

9) prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

DIXIÈME RÉSOLUTION

Possibilité d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

Pour chacune des émissions décidées en application des huitième et neuvième résolutions, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions fixées par l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et par le décret du 10 février 2005, lorsque le directoire constate une demande excédentaire, dans les trente jours de la clôture de la souscription, dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, et sans que soit dépassée la limite du plafond global prévu par la quinzième résolution.

ONZIÈME RÉSOLUTION

Possibilité que les actions émises sans droit préférentiel de souscription des actionnaires servent à rémunérer des apports de titres en cas d'OPE ou d'apport en nature

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-147 alinéa 5 et L. 225-148 du Code de commerce :

1) délègue au directoire, sous réserve de l'autorisation préalable du conseil de surveillance dans les cas prévus par les statuts, durant une période de vingt-six mois à compter de la présente assemblée, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la société, en vue de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique comportant une composante d'échange sur des titres répondant aux conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce ;

2) délègue au directoire, sous réserve de l'autorisation préalable du conseil de surveillance dans les cas prévus par les statuts, durant une période de vingt-six mois à compter de la présente assemblée, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la société, dans la limite de 10 % du capital social au moment de l'émission, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;

3) prend acte que la présente délégation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit, et ce au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital émises en vertu de la présente résolution ;

4) décide que le directoire aura tous pouvoirs à ces effets, et notamment :

- en cas d'émission sur le fondement de l'article L. 225-147 alinéa 5, pour approuver l'évaluation des apports, fixer le nombre d'actions nouvelles émises en rémunération des apports et les conditions de leur émission, déterminer, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et constater la réalisation des apports,
- en cas d'émission de titres à l'effet de rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique comportant une composante d'échange initiée par la société, arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, déterminer

les modalités d'émission dans le cadre, soit d'une offre publique d'échange, soit d'une offre publique d'achat ou d'échange à titre principal, assortie d'une offre publique d'échange ou offre publique d'achat à titre particulier,

- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
- d'une manière générale, passer toutes conventions notamment pour assurer la bonne fin de la ou des opération(s) envisagée(s), prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, constater la réalisation de chaque augmentation de capital, procéder aux modifications corrélatives des statuts et généralement faire le nécessaire.

Dans tous les cas, le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'impute sur le plafond global prévu par la quinzième résolution ;

5) prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement de la délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 228-92 du Code de commerce :

1) délègue au directoire, sous réserve de l'autorisation préalable du conseil de surveillance dans les cas prévus par les statuts, durant la même période de vingt-six mois, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites, d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou de combinaison de ces deux modalités ;

2) décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions, ne pourra être supérieur à 150 millions d'euros (cent cinquante millions d'euros), ni, en tout état de cause, au montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices visés ci-dessus qui existent lors de l'augmentation de capital ;

3) décide que le directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Président ou à l'un de ses membres dans les conditions fixées par la loi et les statuts, pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment pour :

- fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital,
- fixer le nombre d'actions à émettre ou le montant dont le nominal des actions composant le capital social sera augmenté,
- arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal prendra effet,
- décider conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce que les droits formant rompus ne seront pas négociables ou cessibles et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions leur revenant,
- prélever sur un ou plusieurs postes de réserves disponibles les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital social après chaque augmentation de capital,
- prendre toutes dispositions pour assurer la bonne fin de l'augmentation de capital,
- constater la réalisation de l'augmentation de capital, procéder aux modifications corrélatives des statuts et accomplir tous actes et formalités y afférents, et plus généralement faire le nécessaire ;

4) prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement de la délégation de compétence consentie au directoire en vue de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et

suivants et L. 225-138-1 du Code de commerce, et des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail :

1) délègue au directoire la compétence de décider l'augmentation du capital social de la société d'un montant global nominal maximal de 16 millions d'euros en une ou plusieurs fois, par émission d'actions nouvelles de numéraire réservées aux salariés de la société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 444-3 alinéa 2 du Code du travail, dès lors que ces salariés sont adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ;

2) autorise le directoire, dans le cadre de ces augmentations de capital, à attribuer gratuitement des actions, dans les limites prévues à l'article L. 443-5 alinéa 4 du Code du travail ;

3) décide de supprimer au profit de ces salariés le droit préférentiel des actionnaires à la souscription des actions nouvelles concernées et de renoncer à tout droit aux actions pouvant être attribuées gratuitement sur le fondement de la présente résolution ;

4) décide que le prix de souscription des actions émises en application de la présente délégation sera fixé par le directoire conformément aux dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail ;

5) confère tous pouvoirs au directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour fixer les conditions et modalités de mise en œuvre de la ou des augmentation(s) de capital décidée(s) en vertu de la présente résolution, notamment pour :

- déterminer les sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'offre de souscription,
- fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance,
- fixer, dans les limites légales, les conditions de l'émission des actions nouvelles et les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits,
- fixer les délais et modalités de libération des actions nouvelles étant précisé que ce délai ne pourra excéder trois ans,
- imputer les frais de la ou des augmentations de capital sur le montant des primes y relatives,
- constater la réalisation de la ou des augmentations de capital à concurrence des actions souscrites et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
- procéder à toutes opérations et formalités rendues nécessaires par la réalisation de la ou des augmentations de capital.

La présente délégation est consentie pour une durée de vingt-six mois à compter de ce jour.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

Autorisation au directoire de réduire le capital social par annulation des actions achetées en application d'un programme de rachat d'actions

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires :

1) donne au directoire l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 61 102 134 actions, soit 5 % du capital, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce en application de la cinquantième résolution et de réduire en conséquence le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Le montant maximum de la réduction de capital autorisée s'élève à 97 763 414,40 euros en valeur nominale ;

2) fixe à dix-huit mois à compter de la présente assemblée, la durée de validité de la présente autorisation ;

3) décide que l'excédent éventuel du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur les postes de primes d'émission, de fusion ou d'apports ou sur tout poste de réserve disponible, y compris sur la réserve légale dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée ;

4) donne tous pouvoirs au directoire, avec faculté de subdélégation à son Président, pour réaliser cette ou ces réductions de capital, et notamment régler en tant que de besoin le sort d'éventuelles oppositions, constater la ou les réductions de capital, apporter aux statuts les modifications nécessaires en cas d'utilisation de la présente autorisation ainsi que pour procéder à toutes informations, publications et formalités y afférentes.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

Organes de direction et de surveillance de Natixis

au 1er mars 2008

DIRECTOIRE

*mandats**

Philippe Dupont 2006/2011
Président du directoire de Natixis
Président-Directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires

Dominique Ferrero 2006/2011
Directeur général de Natixis

François Ladam 2006/2011
Membre du directoire de Natixis

Jean-Pascal Beaufret 2008/2011
Membre du directoire de Natixis

Jean-Marc Moriani 2008/2011
Membre du directoire de Natixis

CONSEIL DE SURVEILLANCE

*mandats**

Président

Charles Milhaud 2006/2011
Président du conseil de surveillance de Natixis
Président du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance

Vice-Présidents

Jean-Louis Tourret 2006/2011
Président de la Banque Populaire Provençale et Corse

Bernard Comolet 2006/2011
Président du directoire des Caisses d'Epargne Île-de-France Paris et Île-de-France Ouest

Membres

Banque Fédérale des Banques Populaires 2006/2011
Représentée par Philippe Queuille,
Directeur général adjoint
de la Banque Fédérale des Banques Populaires

Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance 2006/2011
Représentée par Nicolas Mérindol,
Directeur général de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance

Vincent Bolloré 2006/2011
Président-Directeur général du Groupe Bolloré

Jean Clochet 2007/2011
Président de la Banque Populaire des Alpes

Jean-Claude Crequit 2006/2011
Président du directoire de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur

Stève Gentili 2006/2011
Président de la Bred Banque Populaire

Francis Henry 2006/2011
Président du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Epargne de Champagne-Ardenne

Bernard Jeannin 2007/2011
Directeur général de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté

Yvan de La Porte du Theil 2006/2011
Directeur général de la Banque Populaire Val-de-France

Bruno Mettling 2006/2011
Directeur général délégué
de la Banque Fédérale des Banques Populaires

Jean-Charles Naouri 2006/2011
Président d'Euris

(*) Les années mentionnées correspondent à la première année de nomination et au dernier exercice complet du mandat en cours.

Didier Patault 2006/2011
Président du directoire de la Caisse d'Epargne des Pays de la Loire

Henri Proglio 2006/2011
Président-Directeur général de Veolia Environnement

Philippe Sueur 2006/2011
Président du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Epargne Île-de-France Nord

Robert Zolade 2006/2011
Président d'Elior

CENSEURS

	*mandats**		*mandats**
Ulrich Brixner Président du comité consultatif de la DZ BANK AG	2006/2011	**Alfonso Iozzo** Président de la Cassa Depositi e Prestiti SpA	2006/2011

SECRÉTAIRE DU CONSEIL

Jean-René Burel

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

Deloitte & Associés
Salustro-Reydel, membre de KPMG International
Mazars & Guérard

Commissaires aux comptes suppléants

BEAS
François Chevreux
Patrick de Cambourg

(*) Les années mentionnées correspondent à la première année de nomination et au dernier exercice complet du mandat en cours.

Résultats financiers de la société
au cours des cinq derniers exercices

Articles 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Nature des indications	2003	2004	2005	2006	2007
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	768 722 224,00	772 095 392,00	783 927 680,00	1 951 782 928,00	1 955 268 310,40
Nombre d'actions émises	48 045 139	48 255 962	48 995 480	1 219 864 330	1 222 042 694
Nombre d'obligations remboursables en actions	0	0	0	0	0
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	10 423 289 253,40	11 705 235 507,71	12 725 811 668,81	24 125 749 761,01	163 773 430 167,71
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	213 068 968,00	280 959 662,75	457 665 461,91	677 795 500,73	852 134 041,69
Impôt sur les bénéfices	29 916 523,44	(28 338 400,20)	(99 996 625,19)	(55 322 327,37)	141 132 997,05
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	200 728 250,83	213 582 296,25	459 177 494,14	744 399 468,97	(467 183 610,92)
Montant des dividendes distribués	120 112 847,50	159 244 674,60	244 977 400,00	1 049 083 323,80	549 919 212,30
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	5,06	5,24	7,30	0,51	0,81
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	4,18	4,43	9,37	0,61	(0,38)
Dividende versé à chaque action	2,50	3,30	5,00	0,86	0,45
Personnel					
Nombre de salariés	4 701	4 754	4 748	5 072	6 820
Montant de la masse salariale	273 353 038,75	295 556 511,38	331 173 385,69	415 344 933,38	668 942 830,46
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	144 067 570,23	166 610 951,72	193 645 949,43	233 880 070,04	269 404 568,47

Demande d'envoi de documents et de renseignements

NATIXIS

Le soussigné [1]

Nom (M., Mme ou Mlle) : .....

N° Compte titres : .....

Adresse complète : .....

.....

.....

Titulaire de ..... actions :

☐ nominatives

☐ au porteur [2], inscrites en compte chez .....

demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements visés par l'article R. 225-83 du Code de commerce.

À ....., le .....

Nota : en vertu de l'alinéa 3 de l'article R. 225-88 du Code de commerce, les actionnaires nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents visés ci-dessus à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.

(1) Pour les personnes morales, indiquer les dénominations sociales exactes.

(2) Joindre une copie de l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire gérant vos titres.

À retourner à :

NATIXIS
Service Assemblées
10/12, rue des Roquemonts
14099 Caen cedex

NATIXIS

Natixis
BP 4
75060 Paris Cedex 02
T : +33 1 58 32 30 00
www.natixis.com

Labrador 01 53 06 30 80

04/08 - Copyright : Vadim Kozlovsky/Shutterstock - Dariusz Sas/Shutterstock - Konstantin Sutyagin/Shutterstock - Mario Lopes/Shutterstock

GROUPE BANQUE POPULAIRE

Société commune
du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Epargne

GROUPE CAISSE D'EPARGNE